Liminaire du CTL du 29 septembre 2021

Monsieur le Président,

Dans un contexte où le « quoi qu'il en coûte » arrive à sa fin, le retour aux anciennes recettes se profile à nouveau : réduction des dépenses, baisse des recettes avec la politique du moins d'impôt qui n'augure rien de bon pour les services publics et au cas particulier pour ceux de la DGFiP.

Hausse de l'inflation avec notamment les augmentations des matières premières et des énergies entraîne une nouvelle baisse du pouvoir d'achat pour la majorité des travailleurs et travailleuses. Ce gouvernement continue ses politiques qui profitent à une minorité des plus riches et ne tire aucun enseignement de la crise sanitaire.

Le monde d'après qui se dessine ressemble furieusement au monde d'avant... en pire!

La période de crise sanitaire a rappelé, à celles et ceux qui l'avaient oublié, l'importance de services publics de qualité, seuls à même de répondre aux besoins essentiels de la population. Mais les attaques constantes dont ils font l'objet depuis plus de 30 ans n'ont toutefois pas cessé.

À la DGFiP, les plans massifs de restructurations s'égrènent sur tout le territoire. Industrialisation et externalisation vont croissantes.

Alors que l'Insee dévoilait en 2017 son projet pour 2025,dénommé ainsi «Ambition 2025 »,

pour la DGFIP, c'est plutôt « Vente à la découpe 2025 ».

* **Pour la gestion Publique,**

la disparition des trésoreries s'amplifie par la création de services de gestion comptable (SGC). Nous avons toujours défendu le maintien du conseil et de la gestion dans une même mission. Par la création des conseillers aux décideurs locaux (CDL), on a créé des services ou des fonctions aux objectifs différents qui ont, de l'aveu même de la DG, du mal à se coordonner…

Avez-vous déjà fait un premier bilan de la mise en place des CDL dans le département, afin de voir comment ils sont perçus par les ordonnateurs ? En effet, il serait très intéressant de savoir ce qu'il en est, et nous profitons de cette liminaire pour vous demander un retour sur le sujet lors d'un prochain CTL.

Avec la réapparition prochaine des Agences Comptables suite à la suppression de la Responsabilité Pécuniaire et Personnelle des comptables (RPP) par un régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics, les cadres sont encore plus exposés aux sanctions qui ne seront plus rémissibles ni assurables !

Qui sera comptable demain ?? Certainement un contractuel pour 3 ans renouvelables.

La généralisation de certaines nomenclatures comptables (M57 pour ne pas la nommer) va dans le sens d'une harmonisation forcée des traitements comptables dédiés aux collectivités locales (communes, départements, certains établissements publics). Est-ce dans le but de faciliter la gestion de l'activité des SGC ? Avez-vous prévu des formations pour les agents de ces structures, étant donné les changements juridiques que cela peut occasionner et leur impact sur les procédures.

De même, le compte financier unique pour l'instant à l'oeuvre dans la fonction publique hospitalière, a vocation lui aussi à se généraliser. Doit-on en conclure que la standardisation des procédures arrive à marche forcée, pile au moment où le travail à distance se développe ?

La suppression du numéraire avec le zéro cash complique les démarches des usagers les plus fragiles et des régisseurs.

Qu'en est-il des versements du numéraire des régies à la poste pour le département ???

Quand pourra-t-on statuer sur le SGC du Val de Briey ??

*** Pour la gestion fiscale,**

* Il a été constaté que dans de nombreux départements, la constitution de cellules départementales de **recouvrement** était la première étape du processus conduisant à l'externalisation de la mission.

Or à bien lire les fiches techniques de ce CTL, et en particulier la fiche relative à la réorganisation des services de direction, les objectifs poursuivis sont entre autres les suivants : « Mieux se préparer aux évolutions « métiers » (ex : processus d'unification en cours des procédures de recouvrement) »

Qu'entendez-vous donc par là ? Faut-il y voir une centralisation de la mission « Recouvrement » au sens large ?

Après tout, il est bien connu que les procédures utilisées en SPL et en impôts sont strictement les mêmes (y a juste les montants qui changent!). Sauf que si notre mémoire est bonne, ce sont les ordonnateurs qui définissent les objectifs de recouvrement et de non valeurs en SPL. En effet, ce sont des éléments qu'ils intègrent dans leurs budgets, et la DDFIP n' a pas son mot à dire là-dessus.

Doit-on s'attendre à une externalisation de la mission Recouvrement à moyen terme ?

* **Les services des Impôts des particuliers**,

depuis trop longtemps, sont sacrifiés sur l'autel du dogmatisme budgétaire, des suppressions d'emplois et des restructurations sans fin : fermeture de services, concentration des missions, bugs informatiques à répétition...

Aujourd'hui, les travaux sont de plus en plus contraints et segmentés, entraînant une casse des chaînes de travail et une perte du sens de la mission, amenant une dégradation des conditions de travail.

De plus, le sous-effectif chronique des services amène ces derniers à fonctionner en mode survie et ce malgré le professionnalisme, l'engagement et l'implication de tous les agents et agentes.

Ce ne sont pas les agents du 54 qui vous diront le contraire, à force de devoir servir de bouche-trou dès que besoin s'en fait sentir, alors que leurs tâches propres ne cessent d'augmenter du fait de l'explosion de listes à traiter dans des délais très très courts.

* **Pour les services des Impôts des Entreprises,**

Le « en même temps » fonctionne à plein régime, on détruit les structures, on détruit les missions des premiers de corvée, premiers soutiens des entreprises dans une période difficile et qui perdure.

Des structures et des missions, éclatées façon puzzle, ou **le triomphe de l'improvisation et du bricolage.**

Les suppressions d'emplois continuent, et sans renforts, place aux centres de contact, aux pôles nationaux, aux antennes spécialisées infra départementales, sans oublier les transferts de missions, en attendant la création d'agences.

Le « en même temps » fonctionne à plein régime : on détruit les emplois on détruit le respect et la dignité dus aux personnels.

Moins d'agents, moins de services, et donc en même temps plus de charges, moins voire plus du tout de reconnaissance.

Toujours plus de travail non reconnu et des objectifs par ailleurs maintenus.

Des conditions de travail catastrophiques faute de moyens techniques fiables et suffisants, faute de personnels.

Des agents sous pression, taillables et corvéables à merci, tous sans exception et notamment tous les galériens qui ont sué sang et eau pour traiter les dossiers fonds de solidarité – et qui continuent encore – bien seuls au moment des décisions, dans des conditions ubuesques manque de respect, carrières et rémunération en berne.

Sans compter, l'arrivée programmée des charges supplémentaires pour le recouvrement des taxes douanières et de la taxe d'urbanisme.

Deux petites questions à 1 Euro :

La première :sauriez-vous, par hasard, avec quelle application ces taxes seront recouvrées par la DGFIP ? Parce que si c'est avec MEDOC ou ROC SP, les services ne sont pas sortis du sable !

La seconde : Au fait ,sauriez vous, Monsieur le Président s'il y aura transfert d'agents douaniers dans le Département ??

*** Pour la Publicité Foncière,**

c'est le Nouveau Labyrinthe pour tester l'instinct de survie des agents !

Ce sont des fusions ininterrompues de SPF, des regroupements des personnels en SAPF, des déperditions de compétences

C’est la disparition progressive de la BNIPF (pour les non initiés Brigade Nationale d’ Intervention en Publicité Foncière), intervenants fonctionnels et hiérarchiques multiples, un PNSR (Pôle National de Soutien au Réseau) délocalisé, soit une simplification grâce au BA (Bordel assuré).

La publicité foncière subit de plein fouet les restructurations mises en place à la DGFiP.

Les personnels de la sphère publicité foncière ne sont pas des clics boutons.

Les suppressions de postes s’intensifient, et les conditions de travail des agents se dégradent. Le travail à distance devient de plus en plus inintéressant, reniant la technicité des personnels.

Le départ vers les SAPF (Services d’Appui à la Publicité Foncière) d’Ardèche ou des Vosges d’agents / contrôleurs / inspecteur de Nancy poseront rapidement problème au service nancéien à n’en pas douter, tant sur la perte de compétences que sur la réalisation des missions.

*** Pour la sphère Foncière**, Google n’est pas un bon plan.

La suppression toujours plus importante des postes de géomètres dans les départements et les velléités de transfert d’une partie des missions topo à l’IGN ne suffisaient pas. La DGFiP impose un outil d’intelligence artificielle aux agentes et agents de la sphère cadastre.

Cap Gemini et Google œuvrent ainsi à l’élaboration d’algorithmes auto-apprenants ayant pour finalité de détecter piscines et bâtiments non déclarés et non retranscrits sur le plan.

Solidaires Finances Publiques rejette l’entremise de groupes privés dans des missions de service public.

Quelle protection des données ? Quelle souveraineté numérique ? La DGFiP de la full-demat, en plus de piétiner allègrement la notion de service public, vient désorganiser les collectifs de travail.

Solidaires Finances Publiques dénonce avec force le déni de technicité des géomètres et de tous les agent·es de la sphère cadastre.

Quel est le coût engendré par les expérimentations et la généralisation du Foncier Innovant ? Solidaires Finances Publiques dénonce l’opacité sur sa mise en place.

Les personnels de la sphère foncière ne sont pas des automates. Exigeons le retour des géomètres sur le terrain et la valorisation des compétences métiers de l’ensemble des agentes et agents de la sphère foncière.

*** Pour la sphère des Domaines,**

aucune sphère métier n’est épargnée par les restructurations de plus en plus hostiles conduites dans notre ministère et au sein de la Fonction Publique.

C’est ainsi la technicité des agentes et agents qui est mise en péril. L’apparition de l’intelligence artificielle pour les évaluations domaniales vient bouleverser les conditions de travail des agents.

Le travail opéré par des algorithmes auto-apprenants risque d’entraîner des disparités d’évaluation sur certains biens atypiques. Le traitement de masse occasionne nécessairement des ratés et affaiblit la réalisation des missions.

Le Domaine est également menacé de privatisation avec l’entremise de groupes privés venant s’immiscer dans la GPP (Gestion des patrimoines privés). Le détricotage des missions de la DGFiP, de nos missions de service public, est insupportable.

Enfin la politique immobilière de l’État est réfléchie à l’aune des suppressions de postes, du développement des formes dématérialisées du travail et ainsi de la libération des espaces de travail. Des économies, toujours des économies.

Avec le nouvel outil GMBI,les demandes des contribuables font exploser les E-contacts.

*** Pour le Contrôle Fiscal,**

Le mépris pour les personnels, la suffisance dans l’insuffisance pour les missions ça suffit !!!

La suffisance ça suffit : La crise sociale est aussi à la DGFIP.

Fini le « en même temps » bricolage et précipitation

Des agents-es seuls dans la tempête, dans le creux de la vague, pas de plan de navigation voire pas de capitaine.

Fini le « en même temps » surcharge et ingratitude

Des missions supplémentaires dont certaines dites prioritaires et des objectifs par ailleurs maintenus, des bâtons dans les roues avec la loi ESSOC et son long cortège de déclinaisons toutes aussi néfastes à un contrôle fiscal juste et de qualité.

Une absence d’ambition et donc de moyens pour lutter contre la fraude fiscale.

Des agents sous pression, taillables et corvéables à merci, manque de respect, carrières et rémunération en berne.

DGFiP artificielle

L'Intelligence Artificielle devient le nouveau gadget 4.0 pour justifier les nouvelles suppressions de postes à la DGFiP.

L'utilisation des IA est souvent un leurre techniciste pour effectuer un travail de masse. La technicité des agents reste primordiale. En effet, l'usage récurrent de l'IA entraîne systématiquement l'apparition de « déchets complexes», que les agents doivent retraiter sous forme de listes à rallonge, là où précédemment ils auraient analysé les dossiers avant toute action, évitant ainsi des réclamations ultérieures.

Avec l'IA c'est de la simplification à un instant t, qui reporte et rajoute du travail à l'instant t+1 au moment où vous n'en avez pas besoin. La sphère des particuliers a largement souffert de ces interventions programmées ces deux dernières années.

Autre jouet, la création du chatbot AMI sur l'espace particulier est présentée comme un service innovant pour le contribuable alors qu'un accueil de proximité serait bien plus efficace pour répondre à des situations complexes.

L'utilisation des IA est un moyen pour les entreprises privées de vendre des services à prix d'or par l'entremise de marchés publics. L'arrivée de groupes comme Google dans le cadre du Foncier Innovant n'est pas acceptable et pose question quant à la souveraineté numérique de l'État et de la DGFiP en particulier. Et que dire des considérations éthiques à faire appel à des géants numériques souvent bien meilleurs pour éluder l'impôt que pour servir l'intérêt général.

L'utilisation de l'IA devient l'alpha et l'oméga des politiques publiques au point qu'elle en devient un objectif. Pourquoi imposer un quota de 50 % de programmation issue de la Mission Requête et Valorisation alors que nos agents ont la formation, la technicité et la connaissance du terrain permettant d'augmenter sensiblement la qualité et les résultats du contrôle fiscal ?

L'utilisation de l'IA est imposée aux agents sans aucune forme de concertation. Elle automatise les missions du CHD et modifie drastiquement les conditions de travail des agent·es sans les y associer.

Et cerise sur le Gâteau, les Organisations de travail dématérialisées sont programmées.

En effet, quoi de plus facile que de diffuser à des télétravailleurs ou des travailleurs à distance, des listes et des listes de dossiers à traiter, avec un suivi personnalisé via les macros actuellement développées au niveau inter-régional ? Loinb d'être un soutien aux agents et aux encadrants, l'IA accroît la pression sur les services.

Télétravail

Le nouveau cadre intervient depuis le 1er septembre. La DGFiP accentue sa volonté d'étendre ces modalités dans une logique budgétaire et sans prise en compte des organisations des collectifs de travail.
Les refus de télétravail demeurent inéquitables entre agent.es et sont systématiquement imposés avant toute demande officielle pour éviter toute contestation en CAP.

Cependant, ce n'est pas avec des formations de deux jours montre en main que vos cadres vont être en mesure d'assurer la cohérence du travail à distance, la cohésion d'une équipe dont beaucoup de membres ne se seront jamais rencontrés, l'harmonisation du travail.

Espaces de co-working

Les tiers lieux vont bientôt arriver dans le paysage. Ils conduiront à une destruction des collectifs de travail et à un isolement des agentes et des agents.

Espaces de Flex Office

Des expérimentations de Flex Office émergent.
L'inconfort et l'insécurité des personnels y est prégnante.
Cette organisation accentue notamment les conflits au sein du collectif de travail et accroît sensiblement l'émergence de risques psycho-sociaux.

Il est vrai que dans le 54 ,vous avez créé des espaces de convivialités en bons apôtres afin que demain, les agents aujourd'hui sur site soient sans bureau fixe.

Monsieur le Président, bien entendu nous ne négligerons pas les turpitudes d 'une trésorerie d'Haroué qui ne ferme pas, d'un centre de contact Nancéen bousculé en permanence dans ses missions et dont les agents sont toujours et hélas en attente d'un complément de prime non versée ,d'un Sip de Longwy décimé et malmené dans son accueil par la modification de la convention fiscale franco-luxembourgeoise, de ROC-SP, Médoc Comptabilité problèmes récurrents et de la vente à la découpe de certains services de la direction .

Et peut- être est ce la raison pour laquelle vous prenez vos agents pour les couteaux suisses de l'administration.

A l'heure où la DG ose annoncer une reconnaissance de l'engagement des agent·es, sans moyens véritables , il est urgent et essentiel de revendiquer de vraies mesures, de vraies revalorisations.

C'est pourquoi nous appelons à être en grève et à descendre dans la rue le 5 octobre 2021.